

ב"ס

LEKHA DODI

NUMÉRO 659 - PARACHAT "VAYÉ'HI"

"LA BEAUTE ET LA VERITE DE LA TORA,
POUR LA GLOIRE D'HAKADOCH BAROUH' HOU"

«H'essed VéEmeth : une authentique bienveillance»

Par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

La Torah dit (Parachat Vayé'hi 47/29) : « Les jours d'Israël approchaient de la mort, il appela son fils Yosseph et par une triple supplication il lui dit :

« De grâce, si j'ai trouvé faveur à tes yeux,

« De grâce, place ta main sous ma hanche et agis envers moi avec H'essed-bienveillance Véémeth et vérité,

« De grâce, ne m'enterre pas en Egypte. »

Yaacov Avinou n'a pas donné un ordre ; **il sollicite une faveur de son fils Yosseph** en employant trois fois l'expression « de grâce » - en hébreu : « NA ».

Yaacov Avinou implore son fils de prendre l'engagement par une Chévous, c'est-à-dire que Yossef prête le serment d'exécuter la volonté de son père. En effet, Yaacov Avinou craignait qu'une opposition royale de la part du pharaon n'empêche le retour du corps du Patriarche. Car le Tsaddik Yaacov Avinou avait apporté, avec son arrivée, la bénédiction dans son pays, interrompant la famine.

H'essed : A cette époque, transporter le corps de l'Egypte au pays de Canaan représentait une importante expédition. C'est donc une réelle et grande faveur que Yaacov Avinou sollicite de son fils Yosseph. Yaacov Avinou emploie deux mots de supplication « Hessed véEmeth ». Rachi explique : le H'essed, la bienveillance, que l'on accomplit avec les morts, est

appelée « H'essed chel Emèth », c'est-à-dire une bonté authentique parce qu'on n'attend rien en retour (du mort). Mais rendre un service, accomplir un H'essed à un vivant, c'est aussi un investissement car on espère une reconnaissance.

Emeth : Yaacov Avinou sollicite ainsi son fils Yosseph HaTsaddik par un double H'essed Véémeth. Yaacov Avinou dit (48/7) : « Quant à moi, quand je suis venu de Padan (de chez Lavan), Rah'el (ta mère) mourut auprès de moi dans le pays de Canaan, sur le chemin, alors qu'il restait encore une certaine distance pour arriver à Efrat, et je l'ai ensevelie là, sur le chemin d'Efrat qui est Bet léh'em. » Rachi explique : « Et, bien que je t'impose la peine de me transporter pour être inhumé au pays de Canaan alors que je ne l'ai moi-même pas fait pour ta mère, et pourtant elle était morte tout près de Béthléem et je sais que dans ton cœur tu m'en fais le reproche, Emeth, sache que c'est sur l'ordre d'Hachem que je l'ai inhumée là-bas, sur le bas-côté de la route, afin qu'elle puisse porter secours à ses enfants lorsque Nabuzaradan les déportera en exil et qu'ils passeront près de sa tombe. Rah'el sortira, elle pleurera et implorera pour eux la Miséricorde divine comme il est dit (Jérémie 31/15) : ' C'est Rah'el qui pleure pour ses enfants' ».

Hachem Lui-même répondra alors à Rah'el Iménou : « Epargne à ta voix les pleurs et les larmes de tes yeux. Ton acte aura sa récompense, dit Hachem, et tes enfants retourneront dans leur domaine ».

De nos jours, la tombe de Rah'el Iménou est un lieu de pèlerinage, un lieu de prières où nous sollicitons l'intervention de Rah'el Iménou auprès du Trône céleste afin d'obtenir les faveurs divines.

Horaires Chabat Kodech – Nice

Vendredi 13 janvier /15 tevet :

Allumage et entrée de Chabat : 16h59,

Chékiâ (coucher du soleil) : 17h17

Samedi 14 janvier / 16 tevet :

Fin du Chémâ : 9h53,

Sortie de Chabat : 18h05, Rabénou Tam : 18h14

Le Bet Haknesset (la synagogue) **Par Rav Imanouël Mergui**

Tout le monde sait ce qu'est une synagogue. On s'y retrouve quotidiennement pour prier avec minyan, où pour des occasions diverses tel les azguir, ou plus joyeusement pour des brit mila, bar mitsva, mariages. Toutefois certaines personnes n'ont pas saisi l'enjeu véritable de la synagogue. Qu'est-ce qu'il y a de si fondamental dans la synagogue ? Elle est le symbole du judaïsme et de la Tora. On s'y rend pour montrer et renforcer notre lien avec Hakadoch Barouh' Hou. Toutefois certaines personnes ignorent cela et se croient dans un marché ou à la bourse. Le manque de respect du lieu, de ce qu'on y fait, et du Rav (ou du Rabbin) ne me laissent pas insensible. Les tenues vestimentaires non pudiques sont incompatibles avec la synagogue. Certains discours et certaines activités sont destructeurs de la synagogue. Certaines synagogues ont choisi, malheureusement, de négliger la "méh'itsa" – séparation de l'emplacement des hommes et des femmes. Il est strictement interdit de prier dans une synagogue où les lois de la "méh'itsa" ne sont pas scrupuleusement respectées ! Mais, je ne suis pas venu ici pour rappeler les nombreuses erreurs commises dans les synagogues, je voudrais surtout rappeler quelques halah'ot élémentaires de ce lieu saint pour inviter le lecteur à goûter plus justement la valeur de la synagogue.

Au traité *Méguila* 29A le Talmud nous apprend quelque chose d'extraordinaire à propos du bet haknesset : « les lieux de prière – baté knéssioté, et les lieux d'étude – baté midrachot qui se trouvent en dehors d'Erets Israël sont appelés "mikdach méate" – un petit sanctuaire ». Ces lieux dits représentent le bet hamikdach !!! De cette appellation et définition vont naître de nombreuses lois. C'est-à-dire que ce n'est pas qu'un titre qui est donné à ce lieu mais c'est tout un univers et un état d'esprit qui va se mettre en place. Le bet haknesset et le bet hamidrach rapprochent l'homme d'Hakadoch Barouh' Hou au même titre que le Sanctuaire, explique *Rav Chah' zal*, l'influence de ces lieux sur l'homme sont pour l'éternité dit-il encore. On n'a rien à envier de la rue, l'avenir d'Israël sont ces lieux de prière et d'étude, s'exclamait-il (*Mah'chevet Zekenim* page 272). Le Talmud poursuit « Rabi Elazar Hakapar dit : les lieux d'étude et les lieux de prière qui se trouvent en dehors d'Erets Israël se retrouveront dans les temps futurs en Erets Israël » - cela veut dire que la sainteté de ces lieux vaut la dimension d'Erets Israël !!! Pouvons-nous désormais mieux apprécier l'enseignement du Talmud au traité *Baba Métsiâ* 107A « béni est l'homme qui habite proche de la synagogue ». Nous avons là trois synonymes appropriés à la synagogue, ainsi qu'aux lieux d'étude 1) bet hamikdach, 2) Erets Israël, 3) bénédiction !!!

Rabi Yitsh'ak de Corbeille zal (France 13ème siècle, auteur du *Sefer Mitsvot Katan*) écrit quelque chose de surprenant mais d'important : « comment certaines personnes peuvent-elles parler pendant le kadich récité à la synagogue, nous devons nous inspirer des idolâtres qui se tiennent dans le silence en leur lieu de culte, à fortiori nous qui croyons en D'IEU Roi des Rois Hakadoch Barouh' Hou. Nos Maîtres nous ont appris que les synagogues où on ne se tient pas respectueusement sont transformées en lieu de culte idolâtre ! ». Dans le même ordre d'idée *Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita* écrit (*Alénou Léchabéah' Chémot* page 679) « comment en arrive-t-on à ce qu'une synagogue soit fermée et vendue à des cultes étrangers ? C'est parce que les fidèles parlent au milieu de la prière, au moment de la lecture de la Tora, et lorsque le kadich est récité ».

Le *Pardess Yossef (Parachat Vayéra)* rapporte au nom du *H'idat Chimchon* : « lorsque le Satan attaque Israël, D'IEU est toujours là pour les protéger et les défendre, mais s'ils parlent à la synagogue alors D'IEU ne les défend plus puisque les idolâtres sont mieux qu'eux lorsqu'ils se tiennent silencieux et respectueux dans leur lieu de culte ».

N'allons pas plus loin pour démontrer la gravité du non-respect des synagogues, restons plutôt sur l'idée positive qu'une synagogue dûment respectée connaît un triple bénéfice tel que nous l'avons rapporté plus haut.

En vérité il existe tellement de textes talmudiques et midrachiques sur la valeur des lieux de prière et des lieux d'étude qu'on pourrait en écrire un livre, sans oublier les halah'ot. *Rabi Eliezer Papou zal (Pélé Yoets – 18ème siècle, Maître de la communauté Séfearade de Bulgarie)* écrit « Si les gens ne s'efforcent pas de se rendre tous les matins à la synagogue pour faire partie des dix premiers arrivés c'est qu'ils ignorent le salaire de ce comportement, par exemple que le salaire est payé dans ce monde ci ainsi que dans le monde à venir... Lorsqu'une personne te parle à la synagogue n'ai pas honte de lui dire : je ne parle pas dans la synagogue !... Parmi les lois importantes à noter pour ces lieux c'est l'interdiction de parler de façon incorrecte à autrui, en criant ou en manquant de respect ; le silence doit régner dans la synagogue, n'est-ce pas ainsi que ça se passe dans les palais royaux ?! La synagogue est un lieu saint même en dehors des moments de prière ou d'étude, c'est donc en permanence qu'il faut s'y trouver avec grand respect ». C'est-à-dire que la sainteté du lieu est indépendante de l'activité culturelle qu'on pratique. Le lieu est saint par lui-même et en lui-même.

Rabi Yossef Karo zal dans le *Choulh'an Arouh' Orah' H'aïm* a consacré six chapitres sur les lois de la synagogue, en voici un court extrait : on n'a pas le droit d'adopter un comportement léger tel le rire, les discussions futiles. On ne s'y réfugie pas pour se protéger des intempéries, on n'a pas le droit de boire et manger (excepté des repas de mitsva tel : syoum, repas de chabat. Il faudra toutefois éviter des repas où on risque d'en arriver à l'ivresse ou à des comportements légers – *Rav Ovadya Yossef ztsal Halih'ot Olam 1*). On n'a pas le droit de dormir. On n'y introduit pas un couteau. On ne pénètre pas la synagogue avec la tête découverte. On n'a pas le droit de vendre ou de détruire une synagogue. ETC.

Voici quelques lois de notre Maître *Rav Ovadya Yossef ztsal (Halih'ot Olam 1)* : il est strictement interdit de lire des lectures profanes (journal, courrier etc.) dans la synagogue. Le père n'a pas le droit d'embrasser ses enfants à la synagogue ! L'enfant également n'embrassera pas son père, son maître ou son ami dans la synagogue ! On embrassera la main de son père et de son maître lorsqu'ils montent au Sefer Tora.

Il est strictement interdit de rentrer dans une synagogue libérale et réformée !, écrit *Rav Moché Feinstein zal*. Il n'y a pas plus grande profanation du nom d'Hachem et de toute la Tora que de se rendre dans ces lieux. Comment des hommes qui se disent représenter la Tora traversent la porte de ces synagogues où le mensonge et l'irrespect envers D'IEU s'y trouvent. Honte à ceux qui se rendent dans ces soi-disant lieux de prière...

Dans la synagogue, la tenue vestimentaire *tsénioute* (pudique) doit être respectée même pour les petites filles dès l'âge de trois ans – d'après le *Michna Béroura*, et tout au plus dès l'âge de sept ans – selon le *H'azon Ich*.

Selon *Rav Yitshak Zilberstein chalita (Alénou Léchabéah' Chémot page 577)* on n'aura pas le droit de se photographier devant le *aron* (l'Arche du Sefer Tora) !

Le bet haknesset ainsi que le bet hamidrach ont toujours représenté le refuge du juif, son lieu sûr. En ces endroits il parle sereinement avec Hakadoch Barouh' Hou, il s'adresse à Lui, il apprend à mieux le connaître, à s'approcher de lui. Comme dit encore *Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita « pinato hah'ama chel kol yéhoudi »* - le coin chaud de chaque juif !, le lieu de réconfort (*Alénou Léchabéah' Chémot page 182*). Apprenons donc à mieux respecter ces endroits saints afin que nous puissions bénéficier de leur pleine efficacité. Fasse D'IEU que toutes nos prières récitées en ces lieux soient agréées, et comme l'expliquait le *Gaon Noda Bihouda* : prier à la synagogue est d'une puissance telle que même les prières récitées sans "kavana" (concentration) sont acceptées ! (voir *Rav Galinsky zal Véhigadta Vayikra page 111*).

étude dédiée à la mémoire du Gaon Rav Moché CHAPIRA ztsal

la Yéchiva souhaite Mazal Tov au
Rabbin Yaïr et Madame Sara ZIRI
à l'occasion de la naissance de leur fille
RIVKA-HODAYA

la Yéchiva souhaite Mazal Tov aux familles
Darmon et Assous
à l'occasion de la Bar Mitsva de
BINJAMIN

venez découvrir nos 48 cours audio
sur le thème du "Emeth – la vérité"
www.cejnice.com

Conférence RAV BENCHETRIT chalita
lundi 16 janvier 2017 à 20h30
au centre 22 rue michelet sur le thème
« Connaissons-nous le temps ? »

Parachat Vayéh'i

Israël et Yossef ou Comment tu t'appelles

Au chapitre 47 verset 29 lorsque la Tora annonce la mort de Yaakov elle l'appelle "Israël", pourquoi ce nom au moment de la mort ?

Dans la Michna fin du traité Sanhédrin il est enseigné « tout Israël a une part au monde à venir ». La question s'impose puisque la Michna poursuit « et voici ceux qui n'ont pas de part au monde à venir etc. », pourquoi dire alors que tout Israël a le olam haba ?

Le Zohar écrit que D'IEU donne une Néchama (âme) à tout le monde. Les tsadikim placent la néchama au plus haut niveau de leur être, représenté par la tête d'où le nom Israël qui se décompose : li roch. Les juifs moyens la placent dans le corps d'où le nom yéchouroun de yachar – droit quelque chose qui se trouve au milieu. Et, les mécréants et les sots placent leur âme au plus bas niveau de leur être représenté par le talon "akève" d'où le nom Yaakov.

Rav Ben Tzion Moutsapi chalita (Dorech Tzion) explique par cela notre verset : lorsque le tsadik quitte ce monde tout son travail de proximité d'avec D'IEU se manifeste et lui donne le nom de Israël pour témoigner de sa qualité supérieure d'être.

(nb : le Rav nous fait réfléchir, encore une fois, sur ce que renferme pleinement et profondément le nom "israël", ici à travers la place qu'on a réservé à notre âme durant notre vivant et qu'est-ce qu'elle est devenue tout au long de la vie jusqu'au jour de la mort... La troisième bénédiction du matin est « élo...néchama etc. », dès l'ouverture de la journée il y a une prise de conscience de la présence de notre néchama qui nous anime avec laquelle nous allons passer notre journée – fasse D'IEU que nous puissions faire les bons choix pour ne pas souiller notre âme et la laisser au niveau de nos pieds !...)

Les cinq derniers versets de notre paracha précisent et répètent plusieurs fois le nom de Yossef et ses

derniers instants de vie, pour terminer « Yossef meurt à l'âge de cent dix ans ». Pourquoi répéter autant de fois son nom ?

Le Pardess Yossef zal explique : la Tora veut nous indiquer qu'il meurt par le nom de Yossef et cela bien qu'il fut roi d'Égypte durant quatre-vingt ans ! Il a gardé son nom hébraïque ! Alors que Parô l'avait nommé "tsafnat panéa'h", parce que Parô savait qu'une des choses que les juifs gardent précieusement c'est bien leur nom et c'est l'un des mérites qui les fera sortir d'Égypte. Mais, Yossef compris l'idée de Parô, il voulait qu'il change son nom afin que tous changent leur nom, il ne changea donc pas son nom.

(nb : lorsqu'on rencontre une personne, la première chose qu'on lui demande c'est son nom, d'ailleurs le nom est bel et bien quelque chose qu'on ne choisit pas puisque c'est nos parents qui le choisissent. Il y a quelque chose de fondamental dans le nom de la personne. Si nos Sages voient dans le nom gardé par les Béné Israël l'un des mérites qui les libèrera de l'Égypte c'est que le nom est synonyme de libération, sortie d'Égypte. Comment choisit-on un nom à nos enfants ? Est-ce uniquement par consonance du mot ? Le nom que l'homme a au moment de sa naissance n'est pas obligatoirement celui par lequel il quittera ce monde ci !

Ces deux commentaires proposés ici à propos de Israël et Yossef nous invitent communément à réfléchir sur les choses que nous laisserons sur terre après notre passage ! Mais le nom n'est pas qu'un mot gravé sur une pierre, il est l'enjeu de tout un peuple, de son histoire, et de ses valeurs. Il est inutile de choisir des noms pour ressembler aux peuples qui nous entourent lorsque la Tora propose un menu varié et fabuleux de noms magnifiques... Parent, choisis le nom correct qui fera de ton enfant un Ben Israël fier ...)